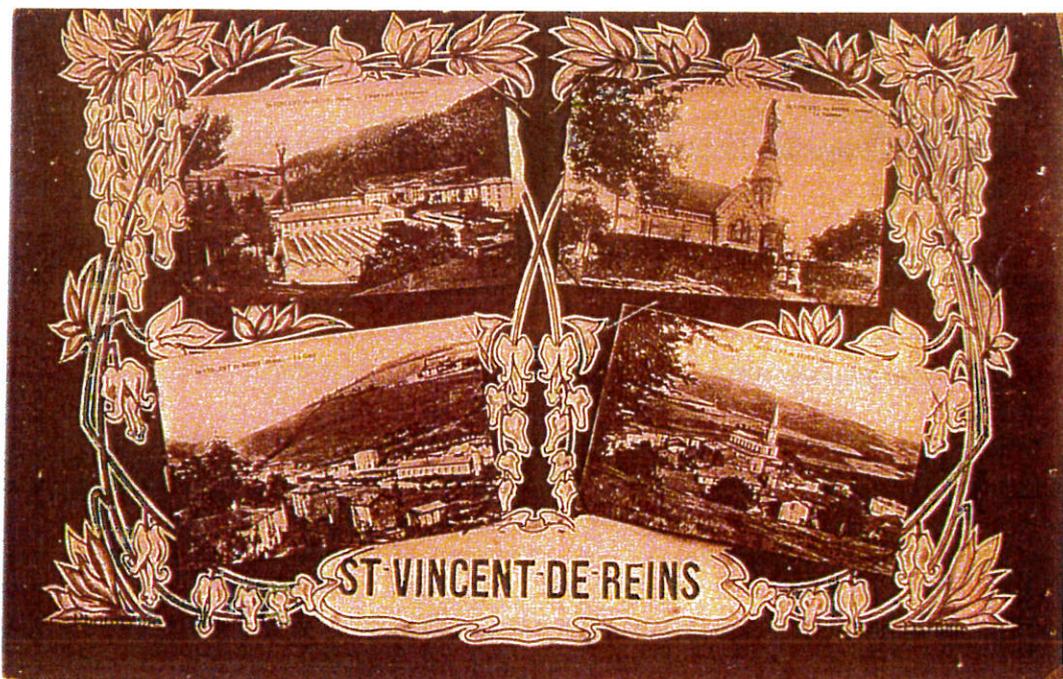


Bulletin Municipal



Saint-Vincent-de-Reins

MODERNITE ET TRADITION

L'alliance de ces deux mots, vivre dans ces deux mondes, voilà ce que nous devons réaliser dans nos villages.

Faire habiter ensemble anciens, jeunes, retraités, actifs : voilà notre but.

Savoir réaliser des produits actuels dans des usines modernes, en protégeant le cadre de vie, en l'intégrant dans l'harmonie de nos vallées.

Rénover nos habitations anciennes tout en construisant de nouveaux logements adaptés, en les incluant dans notre paysage.

Développer nos loisirs (par exemple pêche, chasse...), dans un vrai contexte naturel qui permet la préservation des espèces et le respect des autres.

Inciter l'apprentissage des langues étrangères à nos enfants, en leur inculquant la richesse du français.

Voyager au loin pour enrichir notre vie locale et s'occuper des autres pour partager avec nos proches.

Profiter des services modernes pour non seulement produire plus, mais mieux.

Le siècle prochain sera celui des communications. Mais communiquer avec des hommes lointains, voyager dans d'autres pays n'a d'intérêt que si c'est pour mieux communiquer entre nous, Saint-Vincentais et pour mieux connaître notre village.

VIVE SAINT-VINCENT

Lucien DEVEAUX

Conseillers Municipaux :

1^{er} adjoint : Joseph MARCHAND

2^{ème} adjoint : Pierre DUMOULIN

3^{ème} adjoint : Raymonde DUDU

Daniel CATHELAND, Michel CHAMPALLE, Louis VADBOIN, Marius AULAS, Christian JACQUET, Jeannine GOUTTENOIRE, Daniel RAFFIN, Christiane CHAMPALLE, Martine SALINAS, Michel FOUGERARD, Monique CORGIE

Employés Municipaux :

Mireille NUNO, Stéphanie JACQUET, Dominique DUCROS

ETAT CIVIL

Année 1998

NAISSANCE :

| | |
|-------------|------------------------------|
| 06 janvier | DARONNAT Joseph Syméon Bruno |
| 16 janvier | NUNO Lauriane |
| 5 février | LABROSSE Anaïs |
| 12 février | PERRAS Charline |
| 03 mars | DESPLASSE Chloé |
| 04 avril | RAUBALY Lionel Giraud |
| 19 avril | SALINAS Axel |
| 02 mai | DEPIERRE Maxence |
| 19 novembre | SEITY Margot |

MARIAGES :

| | |
|--------------|--|
| 21 mars | BONNETAIN Patrick Louis Roger et RUEGGER Rachel |
| 06 juin | GRATIER DE SAINT LOUIS Renaud Philip et FOUGERARD Rachel |
| 10 juillet | UPTON Marc Henri et GIRAUD Isabelle |
| 01 août | GALLION Steve et BLERREAU Laurence Violette Josiane |
| 22 août | PHILIPPE Alain Félix et POYET Nathalie |
| 12 septembre | VADEBOIN Pascal et TERRAY Agnès Valérie |
| 19 septembre | DESPLASSE Gilles et PERRAS Rachel Nicole Michèle Simone |

DÉCÈS :

| | |
|------------|--|
| 13 avril | BALLAGUY Emile Joseph |
| 14 avril | DEREPIERRE Joseph Antoine |
| 08 juin | BRUNET Lucie Marie Louise Veuve MARCHAND |
| 16 juillet | TRAMBOUZE Marie Joséphine Veuve MERCIER |
| 25 juillet | FINO Jacqueline Veuve LONGERE |

Année 1999

NAISSANCES :

| | |
|------------|-------------------------|
| 19 janvier | TATERZYNSKI Salomé Jade |
| 10 mars | CHERPIN Maxence |
| 29 avril | MOURIZ Marine Océane |
| 24 mai | ROBIN Baptiste |

MARIAGE :

| | |
|--------|---|
| 29 mai | PICHOT Frédéric Noël et MARGET Christelle |
|--------|---|

DECES :

| | |
|------------|--|
| 03 janvier | SANLAVILLE Claudia Lucie Epouse VOUILLON |
| 19 janvier | CHABERT Marie Josèphe |
| 17 février | CHALON Paul Claude |
| 16 mai | VADEBOIN Jean-Paul |
| 23 juillet | SAINT-PAUL Augustin |

Les tables décennales de 1989 à 1998 ont été rédigées . Pour information : 80 naissances
- 32 mariages et 79 décès ont été enregistrés.

Cher Monsieur SAINT PAUL

Le 15 mai 1988 vous étiez le "fêté" de notre village. La République, par mon intermédiaire, vous remettait la médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale. Saint-Vincent-de-Reins n'avait jamais connu une telle affluence.

Aujourd'hui je me retrouve devant vous dans des circonstances douloureuses et je vais essayer de retracer en quelques mots votre vie, que vous avez voulue au service de tous, au service de nous tous.

Né à Combre dans notre département voisin et frère le 9 septembre 1910, vous venez dès votre âge d'adulte vous installer à Saint-Vincent pour vous occuper du tissage Beluze - Lacan et pour fonder votre famille en 1935.

Mobilisé en 1939, fait prisonnier, puis rapatrié sanitaire en 1942 vous n'allez plus quitter le Bourg.

En 1947 vos concitoyens vous élisent au Conseil Municipal pour 18 ans. L'évolution de votre carrière professionnelle - allant travailler à Arfeuilles dans le tissage de l'éponge avec Yves de Drouas, interrompt ce parcours municipal mais, dès que votre emploi du temps vous le permet vous revenez au Conseil. Maire de 1949 à 1959 puis de 1977 à 1980 soit 13 années - conseiller municipal durant 24 ans. Vous vous consacrez à dynamiser notre commune qui souffre des crises successives notamment du textile.

Vous savez allier une carrière professionnelle dévorante, une gestion municipale de proximité, sans oublier votre vie de famille et vos quatre enfants à qui vous avez su transmettre vos qualités notamment de travail et d'érudition.

Parler de vous, sans parler de votre humour qui permet de mettre en exergue votre sens du relatif et votre humilité, serait vous trahir.

Homme de terrain, votre culture vous permet d'animer toutes les fêtes, j'allais dire toutes les occasions de votre verbe intarissable et admiré de tous.

Vous êtes le meilleur poète et animateur de la vie de notre village durant soixante quatre ans.

Vous avez su gagner l'amitié de tous et aider chacun de vos conseils.

Pensant que l'avenir de nos campagnes passait par l'éducation, par l'instruction vous êtes le meilleur défenseur de nos écoles, de nos enfants.

Sachant que sans la joie et le partage de nos loisirs, rien n'est vrai, vous développez la musique notamment par l'animation de la fanfare des enfants de la vallée de Reins.

Sachant qu'une tête bien pleine et même bien faite ne suffit pas sans un corps sain, vous vous passionnez pour le développement du basket-ball.

Sans votre sens de la convivialité qu'auraient été nos repas de chasse ? Quels moments merveilleux ont passé vos amis chasseurs à écouter vos contes !

Vous avez su n'oublier personne et dès 1949 vous créez et animez le repas des anciens devenu une institution.

Homme d'écoute, homme de contact, homme d'humour, homme de grande culture, vous êtes tout cela.

Je ne saurai parler de vous sans remercier Madame Saint-Paul de nous avoir donné tant d'heures et de jours de votre vie. Si nous les avons volés, je suis sûr, Madame, qu'aujourd'hui vous nous pardonnez.

Homme de grande foi, je sais, Monsieur Saint-Paul, que pour vous cette journée n'est qu'un passage. Merci de nous apporter demain, d'où vous serez, encore autant de joie.

Je vous fais le serment au nom de tous les Saint-Vincentais que nous ferons tout pour être digne de l'héritage que vous nous laissez. Merci Monsieur Saint-Paul.



Conseil Municipal

Maire : Lucien DEVEAUX

1^{er} Adjoint : Joseph MARCHAND

2^{ème} Adjoint : Pierre DUMOULIN

3^{ème} Adjoint : Raymonde DUDU

Conseillers et conseillères :

Daniel CATHELAND - Michel CHAMPALLE - Louis VADEBOIN - Marius AULAS - Christian JACQUET - Jeannine GOUTTENOIRE - Daniel RAFFIN - Christiane CHAMPALLE - Martine SALINAS - Michel FOUGERARD - Monique CORGIE.

BLASON

Nous remercions Monsieur Alain SARRY pour le travail réalisé sur l'histoire de notre Commune.

La sélection des meubles héraldiques doivent par leur simplicité caractériser la commune. Une infinité de solutions s'envisage dans l'élaboration d'un blason communal. Elles reposent sur des justificatifs précis en gardant une lecture simple et originale, avec un minimum de symboles dessinés sans fioriture pour ne pas nuire à sa compréhension.

Au regard des connaissances incomplètes de l'histoire, au jour le jour, de Saint-Vincent-de-Reins, personne n'est en mesure d'affirmer qu'un seigneur a tenu un rôle plus prépondérant et déterminant dans son histoire. Par contre le blason peut s'inspirer de diverses pièces des armoiries des anciennes familles.

Les armes adoptées sont les suivantes :

"D'argent, semé de trèfles de sinople ; à la bande ployée d'azur, chargée de trois clefs d'or posées en pal".

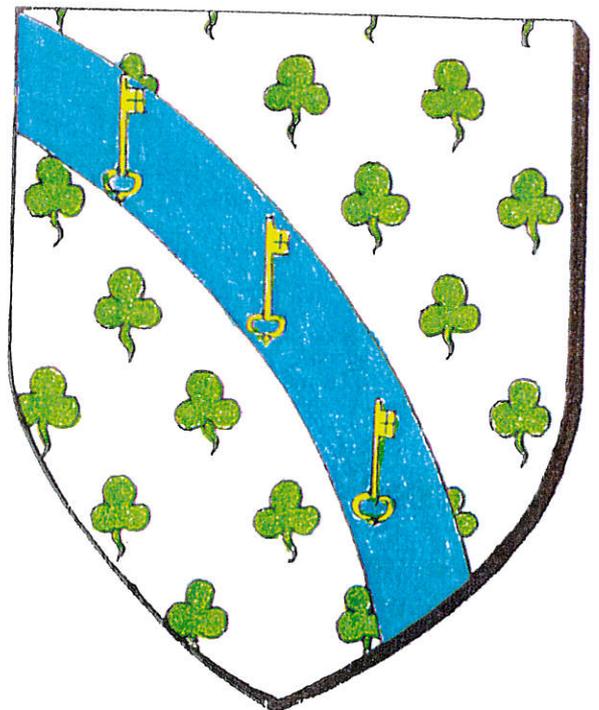
Conception de ce blason :

L'argent qui représente le scintillement des reflets argentés des cascades naturelles et des chutes d'eau engendrées par les anciennes installations hydrauliques installées le long de la rivière de Reins. Il représente aussi par ses vertus la pureté, la justice et l'éternité.

Les trèfles verts témoignent de la présence de la famille Le Prestre de Vauban qui à joui de la justice de Magny. Ils évoquent aussi le côté pastoral de la Commune. Leur couleur représente la jeunesse et la beauté.

Le Reins qui traverse la commune se concrétise par la forme d'une bande "ployée d'azur" de couleur bleue. La loyauté et la sagesse sont relatées par cette couleur.

Les clefs présentent une double signification. Elles commémorent en premier lieu le fief de Montoux et la famille Rollin ; deuxièmement elles dénombrent la présence des trois anciennes justices qui se partageaient Saint-Vincent-de-Reins : Beaujeu, Magny et Chamelet.



BUDGET

Ci après vue d'ensemble du Budget primitif de l'année 1999.

Pour plus de détail, vous pouvez consulter en Mairie le document complet.

Impôts directs locaux : Seules 3 taxes resteront à la Commune :

Taxe d'habitation,
Taxe foncier bâti,
Taxe foncier non bâti.

La taxe professionnelle sera encaissée par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne ces 3 taxes, les contribuables payaient un taux communal et un taux Communauté. Or aujourd'hui, la Communauté de Communes rétrocède à la Commune le produit des impôts ménages qu'elle touchait et ne gardera qu'une ligne : la taxe professionnelle.

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-------------------|--------------|-----------------|---------------|--------|
| | Taux Commune | Taux Communauté | Nouveaux Taux | |
| Taxe d'habitation | 3.61% | 1.65% | 5.26% | 5.26% |
| Foncier bâti | 10.38% | 3.08% | 13.46% | 13.46% |
| Foncier non bâti | 22.74% | 6.82% | 29.56% | 33.13% |

Sur ce tableau, les nouveaux taux sont bien ceux inscrits en colonne 5 car en matière de taux, le taux d'habitation et le taux foncier non bâti sont liés, le taux foncier non bâti ne peut excéder celui de 1998 corrigé de la variation du taux taxe d'habitation d'une année sur l'autre donc une augmentation de 45.70 % pour ces deux taux.

TAUX et PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES Année 1999

| (| : | Bases notifiées | : | Taux | : | Produit |) |
|---|-------------------|------------------|---|---------|---|----------------|---|
| (| ----- | ----- | : | ----- | : | ----- |) |
| (| Taxe d'habitation | 2 100 000 | : | 5.26 % | : | 110 460 |) |
| (| Foncier Bâti | 3 225 000 | : | 13.46 % | : | 434 085 |) |
| (| Foncier non Bâti | 214 000 | : | 33.13 % | : | 70 898 |) |
| (| ----- | ----- | : | ----- | : | ----- |) |
| (| : | 5 539 000 | : | : | : | 615 443 |) |
| (| : | : | : | : | : | : |) |

Travaux d'investissement

Nouveaux programmes d'investissement inscrits au Budget communal :

- Informatique : 60 000 Francs
- Bâtiment "Saint Paul" : 25 000 Francs - Façades côté Boulevard
- Aire de loisirs : 14 000 Francs - Jardin d'enfants
- Tennis : 6 000 Francs - Réparation du court

Budget Communal

Année 1999

| DEPENSES | BUDGET PRIMITIF |
|--|---------------------|
| Charges à caractère général | 720.640,00 |
| Charges de personnel | 641.032,00 |
| Autres charges gestion courante | 486.930,00 |
| Charges financières | 92.000,00 |
| Charges exceptionnelles | 50,00 |
| Dotations aux amortissements | 15.600,00 |
| Atténuation de produits | 100,00 |
| Dépenses imprévues Fonctionnement | - |
| Virement à la section d'Investissement | 346.600,00 |
| | |
| | 2 302.952,00 |

| RECETTES | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Produit des services du domaine | 20.850,00 |
| Impôts et taxes | 617.900,00 |
| Dotations et participations | 1.434.552,00 |
| Autres produits de gestion courante | 203.000,00 |
| Produits financiers | 50,00 |
| Produits exceptionnels | 0,00 |
| Atténuations de charges | 26.600,00 |
| | |
| | 2 302.952,00 |

| DEPENSES | |
|------------------------------------|-------------------|
| Immobilisations corporelles | - |
| Immobilisations en cours | 105.000,00 |
| Remboursement d'emprunts | 405.000,00 |
| Reversement Fonds Compensation TVA | |
| | 510.000,00 |

| RECETTES | |
|--|-------------------|
| Excédent d'investissement reporté | - |
| Subventions d'équipement | 0,00 |
| Fonds Compensation TVA | 42.800,00 |
| Immobilisations corporelles | - |
| Remboursement Emprunt Assainissement | 105.000,00 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 15.600,00 |
| Virement de la section de Fonctionnement | 346.600,00 |
| | 510.000,00 |

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

ETAT CIVIL - REGISTRES ANCIENS

Aujourd'hui la généalogie est au goût du jour. De plus en plus de personnes viennent en Mairie pour retrouver leurs racines. C'est pour cela que Monsieur le Maire ainsi que son Conseil Municipal ont décidé de recruter temporairement une personne chargée de retranscrire les registres paroissiaux sur ordinateur.

Les registres paroissiaux datant de 1692 à 1792 supportant très mal les consultations seront également copiés sur CD ROM et les pages apparaîtront sur écran informatique et des copies pourront donc être possibles. Ces CD seront faits à partir des micros films réalisés par les Mormons et détenus aux Archives Départementales. Nos registres anciens seront ensuite transmis aux Archives départementales pour conservation.

La tâche est difficile étant donné que l'écriture n'est pas toujours très lisible. Les noms de famille ne sont pas toujours écrits de la même façon ce qui ne facilite pas les recherches. Par exemple, pour la famille LACROIX, trois écritures sont possibles : LACROIX - LA CROIX - DE LA CROIX. Idem pour la famille DEPARVIEUX : DEPARVIEUX - DEPRAVIEUX - DESPARVIEUX. Pourtant après vérification, ses noms appartiennent chacun à la même famille.

De 1692 à 1750, rares sont les personnes sachant signer. Quand Monsieur le Curé rédige l'acte il écrit à la fin soit "qui a signé avec nous" ou "qui n'ont signé pour ne savoir" ou bien encore "qui n'ont su signer de ce enquis".

En ce qui concerne les mariages, l'âge des personnes n'est pas encore mentionné dans l'acte. Par contre, quand dans l'acte, le nom des parents est marqué, on peut revenir en arrière pour trouver leur date de naissance ; ou bien on peut chercher dans les années à venir dans les actes de décès car l'âge du défunt est indiqué.

Les professions ne sont pas toujours indiquées. Par contre, pour celles qui le sont, les intitulés demandent une traduction (grangier, tissier, passementier, marguillier, ...).

On peut aussi constater que monsieur le Curé, écrivain de l'époque, ajoute des commentaires personnels dans les actes.

Acte de décès en 1717 : "... on l'a retrouvé mort dans son lit ; il est vrai qu'il n'y avait que dix jours qu'il avait reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans l'église de SAINT VINCENT DE REINS, d'ailleurs il vivait en très bon chrétien". Défunt âgé de 33 ans.

Acte de décès en 1722 : "... innocent et imbécile dès son enfance ... n'a pu recevoir aucun sacrement à cause de l'imbécillité de son esprit, étant privé de bon sens et raison...". Défunt âgé de 33 ans.

Acte de décès en 1725 : "... lequel a été depuis sa naissance et jusqu'à la mort privé de l'usage de raison et si imbécile qu'il n'a pu recevoir aucun sacrement que celui du baptême". Le défunt était âgé de 25 ans.

Acte de décès en 1727 : "... n'ayant pu recevoir ses sacrements à cause de mort subite à lui arrivée". Défunt âgé de 70 ans.

Etude des naissances mariages décès de 1692 à 1750

NAISSANCES : → Années où il y a eu le plus de naissances :

1744 : 51 naissances dont 29 filles pour 22 garçons.

1742 : 39 naissances dont 20 filles pour 19 garçons.

→ Année ou il a eu le moins de naissances :

1710 : 10 naissances dont 5 filles pour 5 garçons.

Prénoms les plus répandus : Claude - Pierre - Etienne - Claudine - Jeanne - Marie

MARIAGE : → Années où il y a eu le plus de mariages :

1735 : 16 mariages

1742 et 1743 : 14 mariages

DECES : → Années ou il y a eu le plus de décès :

1694 : 113 décès (semble-t-il pour cause de peste).

1709 : 47 décès (pour cause de grande famine due au rigoureux hiver).

Nous pouvons remarquer, après recherches et vérifications, que dans un couple lorsque la femme décède l'homme, très souvent, ne tarde pas à se remarier. Voici quelques exemples.

* Un couple se marie en 1727. Lui a 26 ans et elle en a 16. La femme décède à 34 ans. Ils ont eu 6 enfants. L'homme se remarie 8 mois après le décès de sa femme. Il a alors 45 ans et aura 3 autres enfants.

* Un couple se marie le 03 novembre 1740. Ils ont 4 enfants. 2 décèdent à moins de 1 an. La mère décède le 24 décembre 1746 à l'âge de 34 ans. L'homme se remarie 24 jours après, le 17 janvier 1747 et a un enfant le 21 décembre de la même année.

* Un couple se marie et a 8 enfants de 1718 à 1735. La mère décède 1 jour après avoir mis au monde son dernier enfant. Le père se remarie 6 mois plus tard.

* Un couple se marie en 1709. L'homme a 37 ans et la femme 31. Ils ont 3 enfants dont un qui décède à 1 an. L'homme décède à l'âge de 43 ans. Trois ans plus tard, la femme, alors âgée de 40 ans se remarie et aura 2 autres enfants.

* Un couple se marie en 1733. Lui a 22 ans, elle en a 23. Ils ont un enfant qui décède à 19 jours. La femme décède 1 an après leur mariage. Le père se remarie trois ans plus tard et aura 5 enfants.

- Nous remarquons également qu'il existait plusieurs familles nombreuses.

- Un couple marié en 1715 a 11 enfants. Le dernier naît en 1734.

Sur les 11 enfants 8 décèdent avant l'âge de 11 ans et 2 se sont mariés à Saint-Vincent.

- Un couple se marie le 28 novembre 1729 (leur âge n'est pas noté). Ils ont 12 enfants entre 1720 et 1746 ⇒ 26 ans d'écart entre le premier et le dernier. Trois de ces enfants s'appellent Claude mais un des trois est décédé à 32 jours.

- Un couple se marie le 20 novembre 1696. Lui a 28 ans et elle en aurait 13 (? D'après les archives). Ils ont eu "une dispense de parentage du trois ou quatrième degré de consanguinité". Ils ont 12 enfants : 1 décède à 8 jours, un autre à 4 mois et un autre à 4 ans. Le 13 août 1700, une personne de MARDORE leur donne sa petite fille. Il faut savoir que la mère est déjà enceinte et qu'elle accouchera au mois de septembre.

Bien que ce travail soit long et difficile, plus nous avançons dans les années et plus nous sommes curieux de connaître la vie de nos anciens.

Copie d'une page du registre paroissial

1740



M. Guille
1740

LE present REGISTRE contenant Dix — feuillets, a été par Nous lieut. par.
au bailliage de Beauvoisie lieut. par. Roy &
maire de Villefranche

*Cotté & Paraphé par premier & dernier feüillet pour servir à la forme de la Declaration du
Roy du neufvième Avril mille sept cent trente-six, à l'Enregistrement des Actes de Baptêmes,
Mariages & Sepultures de la Parroisse de Vincent de Villefranche
Fait à Villefranche, ce 6^e Mars 1740

J. B. de Noailles
J'ay veu le present Registre le 13^e Mars 1740.



1. Antoinette La Chal veuve de Pierre Nacheron est
decedée le seiziesme Mars mil sept cent quarante et le
dixseptiesme dud. mois a esté enterrée elle étoit âgée de
deuxvingt cinq ans et tout en pres de Jean Deschaigny
et de Jean Vermorel qui ont seu signer et enquis
Cortey Curé.

2. Marguerite Valaquin femme de Jaques Verdier est
decedée le troisieme Mars mil sept cent quarante et le
dixseptiesme dud. mois a esté enterrée et est apres avoir veu tous les
sacramens elle étoit âgée d'environ cinquante cinq ans
et tout en pres de Jean Deschaigny & de Jean Vermorel qui ont
seu signer et enquis
Cortey Curé.

3. Ce dix neuvieme Mars mil sept cent quarante et de de le
quatrieme dud. mois a esté enterré Claude Riviere Marechal
il étoit âgé de cinquante deux ans, et est apres avoir veu
tous les sacramens, et tout en pres de Pierre Perron et de Jean
Vermorel qui ont seu signer et enquis
Cortey Curé.

4. Ce vingtieme Mars mil sept cent quarante et de de le
vingtunieme dud. mois a esté enterré Benoit Champalle
d'environ soixante ans, et est apres avoir veu tous les sacramens
et tout en pres de Jean Deschaigny & de Jean Vermorel qui ont seu signer et
enquis
Cortey Curé.

SYNDICAT AGRICOLE

Chers St Vincentais et St Vincentaise,

Il est vrai que cette année, notre corporation, à l'appel de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats Agricoles) a été très fortement mobilisée en vue de plusieurs actions et ce par le biais de manifestations.

Les propositions de l'agenda 2000 étaient inacceptables pour nous.

En effet celles-ci voulaient nous faire baisser les prix de :

* - 15 % pour la production laitière alors que celle-ci est au même prix depuis 15 ans bien que les charges aient augmenté.

* - 20 % pour la production de viande alors que celle-ci est également au même point que le lait voire même plus bas vu la crise de la "vache folle" amenée par nos collègues de Grande-Bretagne il y a 2 ans et qui se répercute toujours, bien que nous nous battions pour faire, depuis bien des années, de bons produits.

* Les propositions nous présentaient bien d'autres points négatifs mais qui nous intéressent moins pour notre région.

Cependant, toutes ces baisses auraient été corrigées par des compensations mais je pense que, au contraire, il faudrait mieux avoir des prix à leur juste valeur plutôt que des primes, ceci atténuerait les jalousies qui règnent envers notre corporation.

Ceci dit, en cette année d'élection, le bureau s'est renouvelé puisque Yves BILLET a quitté la présidence qu'il assurait depuis 6 ans. On doit aussi parler de Paulette BILLET qui a laissé sa place de secrétaire qu'elle occupait depuis également 6 ans. Au nom du syndicat, je les remercie de leurs prestations.

Actuellement, le conseil d'administration élu pour 3 ans à l'assemblée générale le 3 février 1999 se compose de :

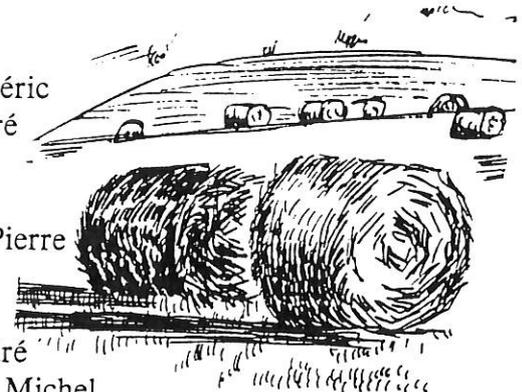
Président :
Vice Président 1 :
Vice Président 2 :
Secrétaire :
Trésorier :

VALLET Frédéric
RAQUIN André
BILLET Yves
BILLET Yves
DUMOULIN Pierre

Les Délégués :

* Laitier :
* Elevage et Fermier / Polyculture :
* Structure :
* Développement et agriculture de Groupe :
* Ancien Exploitant :
* Agricultrice :
* Jeune :

PHILIPPE André
CHAMPALLE Michel
DERESSE Joannès
DUMOULIN Pierre
GOUTTENOIRE André
VALLET Anne Marie
DUDU Gérard



Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Le Président

École CHAMPAGNAT



Quoi de neuf ?



L'année 98/99 en chiffres

Nous terminons l'année avec 93 élèves répartis ainsi :

- 22 élèves en Petite et Moyenne Section avec Mme Vautrin, assistée de Mme Charlotte Bodet
- 29 élèves en Grande Section - CP avec Mlle Chillet, assistée de Mme Evelyne Catheland
- 19 élèves en CE avec MMes Glatard et Rodriguez à mi-temps
- 23 élèves en CM avec Mr Daronnat.

Trois enfants ont quitté l'école en cours d'année (2 en maternelle et 1 en CM) ; 5 sont venus nous rejoindre : Yolande en Maternelle, Benjamin en Grande Section, Maxime en CE et Vincent et Jérémy en CM.

À cela s'ajoutent 6 enfants qui ont commencé leur scolarité en Petite Section.

Au total, c'est 5 nouvelles familles qui nous ont rejoints; nous leurs souhaitons la bienvenue.

Au cours de cette année, l'effectif de la cantine a considérablement progressé; nous avons servi 60 repas par jour en moyenne; la cantine est toujours tenue par Mme Martine Perrin, assistée cette année de Mme Christine Couturier.

L'année 98/99 en actes

| Animations - Sorties | Réunions | Vie des classes |
|--|---|---|
| ⇒ 5 sept : Concours de pétanque ⇒ 21 au 24 sept : Stage de voile des CM ⇒ 24 oct : Débroussaillage de l'école ⇒ 7 nov : Matinée Info-rencontre ⇒ 12 déc : Arbre de Noël ⇒ 2 av : Chemin de Croix à l'église ⇒ 19 juin : Fête de l'école ⇒ 25 juin : Présentation du P. Champagnat par Fr. Cazals ⇒ 11 mars : Sortie des CE-CM à Lyon : musée Guimet et maison des Canuts ⇒ 19 mars : Visite de l'usine Deveaux par les CE-CM ⇒ 2 av : Sortie des maternelles-CP au cirque ⇒ 11 mai : Sortie théâtre des CE-CM ⇒ 8 juin : Sortie des maternelles-CP à Courzieu : aigles et loups 10 juin : Sortie des CE-CM à St-Etienne : musée de la mine et Planétarium | ⇒ 29 sept : Animation chrétienne ⇒ 10 oct : APEL ⇒ 23 oct : Conseil d'établissement ⇒ 12 nov : Soirée sur l'éducation de la foi ⇒ 17 nov : Animation chrétienne ⇒ 20 janv : Formation inter-écoles à St-Vincent (1) ⇒ 29 janv : APEL ⇒ 2 mars : Animation chrétienne ⇒ 8 mars : Réunion de parents pour la catéchèse avec le P. Briday ⇒ 26 mars : Cons. d'établissement ⇒ 31 mars : Formation inter-écoles à St-Vincent (2) ⇒ 29 av : Présentation d'Internet aux enseignants (France Telecom) ⇒ 7 mai : Soirée Projet éducatif ⇒ 18 mai : Décision des passages de classe ⇒ 21 mai : APEL ⇒ juin : Conseil d'établissement | ⇒ 11 sept au 2 oct : Réunions de classe ⇒ 23 nov au 4 déc : Stagiaire de l'école d'instituteur en CM ⇒ 27 nov : Remise des livrets scolaires ⇒ 11 au 23 janv : Stagiaire de l'école d'instituteur en PS-MS ⇒ 15 janv : Bilan des évaluations en maternelle ⇒ 5 mars : Remise des livrets scolaires ⇒ 19 mars : Réunion de classe en CM ⇒ 4 juin : Remise des livrets scolaires; bilan des évaluations en maternelle  |
| Rappelons que l'ensemble des activités proposées aux enfants est subventionnée à 80% par l'APEL, avec l'aide de la commune. | | |

L'école CHAMPAGNAT... et Marcellin Champagnat

Notre école porte le nom d'un prêtre français du XIXème siècle, contemporain du Curé d'Ars : Marcellin Champagnat. Comme Don Bosco à Turin, le P. Champagnat a été un éducateur exceptionnel, qui a fait beaucoup pour apporter l'instruction dans les campagnes. Il a fondé la congrégation des Frères Maristes, qui poursuit son action sur tous les continents. Marcellin Champagnat a été officiellement déclaré "Saint" par le pape Jean-Paul II le 18 avril dernier à Rome.

Aujourd'hui, l'école Champagnat de St-Vincent vit toujours de l'esprit de cette grande figure de l'éducation chrétienne. C'est ce que nous avons constaté en

comparant nos souhaits éducatifs pour nos enfants et les grandes lignes de la pédagogie mariste : le sens de la relation confiante entre l'enfant et l'éducateur, le sens du respect de la personne, de l'ouverture, de la créativité, sont des valeurs que nous essayons de faire vivre au quotidien.

Si le Père Champagnat revenait, nul doute qu'il reconnaîtrait avec plaisir son "esprit" sous des formes actuelles.



M. Champagnat

V. DARONNAT

Un petit mot de l'A.P.E.L.

Notre village a encore la chance d'avoir une école.

Nous avons la chance d'avoir des élus, des anciens élèves, des grand-parents, qui s'intéressent et participent à la vie de notre école.

Notre devoir, en tant que parents, est donc de **contribuer à sa continuité**, pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants.

En tant que représentante de l'Association des Parents d'Elèves, (pour l'instant), je ne peux qu'encourager les parents qui souhaitent participer activement aux diverses activités de l'école.

Des familles le font très bien, mais se lassent petit à petit, à cause du désintérêt ou des critiques. Il est bien évident que plus le nombre est restreint, plus les charges du bénévolat sont importantes.

Je suis sûre que nous pouvons faire mieux. Nous devons être fiers de notre école, du travail de nos enseignants (qui ne ménagent pas leur peine), pour préparer au mieux l'avenir de nos enfants, et de ceux qui suivront.

J'adresse mes sincères remerciements et ma reconnaissance à tous ceux qui nous soutiennent.

C. AURAY



Nous avons proposé aux familles de dire ce qu'elles apprécient dans l'école. Cela nous permet de savoir ce qui est au point et ce qu'il faut améliorer. Le questionnaire étant anonyme, chacun a pu mettre ce qu'il pensait. On demandait simplement les classes des enfants et le nombre d'écoles fréquentées avant.

Six chapitres étaient abordés dans un questionnaire "ouvert", c'est-à-dire sans question préfabriquée, où chacun notait ce qu'il voulait. 22 réponses nous sont parvenues, soit 37 % des familles (54 % des parents de Petite et Moyenne Section et 50 % des familles qui ont connu une autre école avant). Elles donnent une "photographie" de l'école. En voici une rapide synthèse.

1. Concernant l'accueil et les relations, les réponses soulignent la disponibilité des enseignants et la facilité de dialogue avec eux (11/22); elles insistent sur le bon accueil (11/22). Les familles qui ont connu une autre école avant relèvent davantage ces qualités d'accueil et de relations (10 points positifs pour les 6 familles) que les familles qui n'ont connu que St-Vincent (12 points positifs pour les 16 familles).

| Chapitre | Nombre de points positifs relevés |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Accueil, relations | 22 |
| Enseignement, évaluation | 18 |
| Education | 11 |
| Services (garderie, cantine) | 23 |
| Catéchèse | 15 |
| TOTAL | 89 |

2. Concernant l'enseignement et l'évaluation, 9 réponses mentionnent la qualité de l'enseignement, les bons résultats ou les progrès et 7 apprécient de pouvoir bien situer le niveau de leur enfant et de suivre son évolution (ce qui représente 40 % des réponses dans toutes les classes, et même la moitié parmi les familles qui ont fréquenté une autre école).

3. Concernant l'éducation, les réponses mentionnent la discipline, la transmission de repères, de valeurs (7 mentions au total), surtout parmi les parents de CM (5/8). Là encore, les familles qui ont connu une autre école se manifestent davantage (5 points positifs pour 6 familles, contre 6 points positifs pour les 16 autres familles).

4. Concernant les services complémentaires, la palme revient à la cuisinière puisque 10 réponses sur les 22 déclarent être contentes de la qualité des repas (produits frais, cuisinés sur place); les horaires, les conditions pratiques, le prix sont mentionnés 3 fois ainsi que la qualité de l'encadrement.

5. Concernant la catéchèse, la satisfaction est importante et bien répartie sur les différentes classes (2/3 des réponses citent un point positif en maternelle-CP, 8/10 en CE-CM). Les réponses citent l'intérêt des enfants et l'impact de la catéchèse (7 mentions); 2 réponses relèvent le dévouement des catéchistes, tous bénévoles.

6. Un 6ème chapitre permettait de faire des propositions. Il y en a eu 8, dont une seule faite 2 fois (informatique, dessin, anglais, fleurissement, discipline, franchise entre familles et école, ouverture sur l'extérieur). Merci pour ces encouragements !

Ces aspects positifs sont une force pour l'école. Ils sont le fruit d'un investissement important de l'équipe enseignante, de la direction, de l'APEL, des personnels, qui n'est pas toujours mesuré par les familles qui participent peu à l'effort commun. Pour maintenir ce niveau d'investissement, les responsables auraient besoin de se sentir beaucoup plus épaulés par l'ensemble du village. L'essoufflement guette. Il viendra peut-être un jour où la lassitude l'emportera; ce sont les enfants qui en pâtiront.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes a cette année, renouvelé son bureau qui se compose désormais comme suit :

Président : *NOILLY Roger*
Secrétaire : *SALINAS Denis*
Trésorier : *DUDU Pascale*

Président Adjoint : *DEPIERRE Yves*
Secrétaire Adjoint : *FOUGERARD Odette*
Trésorier Adjoint : *CATHELAND Evelyne*

Nous tenons à remercier et féliciter nos prédécesseurs pour l'action qu'ils ont su mener pour le "bien vivre" dans notre village.

La nouvelle équipe a pris le relais afin de pérenniser l'organisation de manifestation telles que la foire (restauration du stand de couennes) ; la fête patronale (à laquelle se sont jointes plusieurs associations) la marche, le téléthon.

Cependant, nous tenons à rappeler que le Comité des Fêtes se doit d'être représentatif des aspirations de chacun. C'est pourquoi, notre objectif principal est de faire en sorte que vous vous sentiez concernés et trouviez en nous une réponse à vos attentes, un soutien à vos idées.

Convaincus que St Vincent peut encore développer son sens de la convivialité, nous comptons sur votre mobilisation à tous.

Toutes les réunions sont annoncées dans les journaux, environ trois semaines avant les manifestations.

Merci de nous avoir consacré ces quelques instants de lecture et de venir nombreux nous proposer votre aide pour la marche et le téléthon.

CHASSE

La chasse à St Vincent de Reins se porte bien et la saison écoulée montre bien que le gros gibier reste important sur notre territoire.

Tout d'abord le sanglier. 13 ont été tués cette saison, c'est l'une des meilleures années depuis l'apparition de ces bêtes noires. Quant aux chevreuils, 37 ont été tués ; c'est un des gibiers qui nous occupe le plus longtemps dans la saison et qui nous permet de chasser jusqu'au 30 janvier.

Le petit gibier, malgré une petite augmentation cette année, est toujours faible. Le lièvre et le lapin ont de la peine à refaire surface malgré les restrictions que l'on s'impose pour essayer de les voir revenir plus nombreux, ce qui ferait notre plaisir à tous.

Une société pour qu'elle marche bien et qu'elle soit dynamique doit avoir un nombre de sociétaire suffisant pour la faire tourner et à St Vincent de Reins comme en France on ne voit plus guère de jeunes intéressés et motivés pour aller à la chasse. Ce qui risque d'arriver dans les années à venir, c'est de voir le nombre de chasseurs diminué, car les anciens arrêtent leur sport favori à cause de l'âge ou de la maladie et ils ne voient pas venir de jeunes pour les remplacer.

C'est dommage car la chasse est un sport de plein air, intéressant qui malgré tout, est beaucoup critiqué et attaqué par le monde écologique qui voudrait bien nous voir disparaître pour de bon et ils font tout pour nous réduire la chasse sur tous les plans (période de chasse diminuée, espèces chassables diminuées, réduction des espèces nuisibles, attaque des lois sur la chasse), tout leur est bon pour arriver à réduire la chasse.

Malgré tout cela, je pense que la chasse a encore quelques années devant elle et que nous pourrons encore pratiquer, malgré toutes les restrictions, notre sport. A tous les chasseurs, je souhaite, avant l'heure, une bonne saison 99-2000.

Michel CHAMPALLE, Président.

POMPIERS

Saint-Vincentaise, Saint-Vincentais.

Vos pompiers ont changé de régime, de nom et surtout de patron, malheureusement.

En effet, depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous ne sommes plus des pompiers communaux mais départementaux.

C'est à dire que vous n'allez plus financer les pompiers de St Vincent, mais c'est le Conseil Général qui vous prélèvera certainement un peu plus d'impôts qu'avant pour ce service d'urgence et uniquement d'urgence, car désormais, nous avons interdiction par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de rendre les petits services habituels : vider les puits, transports de malades qui ne relèvent pas de l'urgence, remplir les piscines etc. ... Seul le Maire, responsable de la sécurité sur sa Commune, peut exiger un service commandé, s'il relève de la protection des personnes et des biens publics.

Il est vrai que Monsieur DEVEAUX était très réticent à cette manoeuvre politique, qui relevait de la décision du Conseil Municipal. Alors, pourquoi ce dernier a-t-il accepté la départementalisation ? C'est sur mes conseils que la décision a été prise, sachant qu'aucune commune du Rhône n'a refusé la départementalisation.

Il faut savoir que depuis des décennies nous dépendons du Département au niveau formation (base de notre métier), matériel, fonctionnement opérationnel et administratif et surtout l'alerte. Si nous refusions d'entrer dans un système qui aujourd'hui en France : le 18 (connu de tous) nous ignorerait alors nos jours seraient comptés.

En ce qui concerne le prêt du local qui appartient maintenant au Service Départemental, les Présidents de Sociétés ont eu la fâcheuse surprise de recevoir un courrier stipulant que le dépôt des pompiers ne serait plus prêté aux sociétés lors de manifestations diverses, vu l'interdiction venue du responsable du secteur de VILLEFRANCHE du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône.

J'ai tenu à respecter cette interdiction malgré les critiques, mais compte tenu de la tragédie de la clôture de la foire, j'espère que tout le monde me comprendra.

Bien sûr, la vie continue et les Sapeurs Pompiers de St Vincent seront toujours à votre service quoi qu'il en soit et tant qu'il y en aura !

Louis VADEBOIN.

JUDO CLUB

C'est en milieu de saison 97/98 que le judo-Club de Saint Vincent de Reins a trouvé un nouvel enthousiasme chez les adultes. Avec l'ouverture d'un cours adulte, le judo s'est trouvé de nouveaux adeptes. Supporters d'un temps aux côtés de leurs enfants, ils ont enfin revêtu le kimono pour s'initier à cette discipline et apporter de précieux conseils à leurs champions. Une ambiance très conviviale mais néanmoins très attentive à leur jeune professeur.

Chacun y trouve son compte, initiation au judo, perfectionnement technique et approche de la self-défense et du jujitsu. A partir de 5 ans, les enfants peuvent venir participer au cours qui ont lieu chaque mercredi de 18 heures à 19 heures 30 pour le cours enfants et de 19 heures 30 à 21 heures pour le cours adultes avec la possibilité pour les plus assidus de nombreux entraînements à Charlieu les mardi et vendredi aux mêmes heures ou le samedi à Cours de 9 heures à 10 heures 30.

La saison 98/99 se termine avec un bilan très positif pour nos judokas.

Le classement du judoka étant défini par la couleur de sa ceinture, lors du dernier cours de la saison les enfants ont reçu leur nouvelle ceinture. Puis des récompenses leur ont été données pour les remercier de leur participation aux différentes compétitions. Les parents et amis étaient présents pour les applaudir.

GYMNASTIQUE

Une autre section a également vu le jour, sous l'impulsion de nos secrétaire et trésorière, Nicole et Mireille, une section taïso a débuté les mercredis soirs, mais afin d'offrir une plage horaire pour nos judokas adultes et compétiteurs, le cours a été déplacé au lundi, de 20 heures 15 à 21 heures 15.

C'est avec une douzaine de dames très assidues et ponctuelles que cette discipline grandit d'année en année. Le taïso, traduction japonaise "gymnastique du corps, du mouvement" se matérialise par de nombreux exercices d'assouplissement, d'étirements et de musculations par la gestuelle, de différentes activités sportives avec l'aide d'élastique, de bâton, de corde et de ballon. Une formidable équipe enthousiaste et alerte qui fait envie de rejoindre.

Alors, n'hésitez plus, prenez votre jogging, munissez-vous d'un certificat médical et venez au Judo-Club de Saint Vincent de Reins situé aux Filatures.

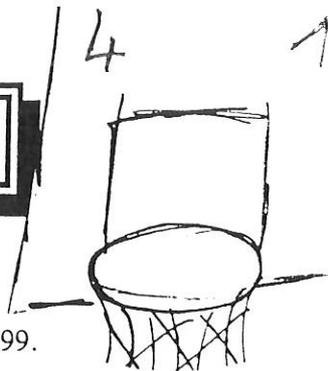
Les cours reprendront aussi bien pour le judo que pour la gymnastique en septembre 1999. Les dates seront communiquées par voie de presse.

Bonnes vacances à tous.

Le bureau

| | |
|----------------|---------------------|
| Président | : Christian CHANETZ |
| Vice Président | : Dominique DUCROS |
| Secrétaire | : Nicole PELET |
| Trésorière | : Mireille NUNO |

BASKET BALL



Une saison pleine de satisfaction pour notre association.

La première est due au nombre de licenciés qui de 20 en 1998, est passé à 50 en 1999.

La seconde est le résultat obtenu par l'équipe Poussins Mixtes qui a remporté brillamment le championnat dans sa poule sans concéder de défaite . Huit matches - Huit victoires.

La troisième, une très bonne saison de l'équipe Seniors qui au fil des matches a retrouvé son automatisme et son jeu très dynamique d'antan. Résultat treize victoires pour seulement cinq défaites et à la clé, la troisième place du championnat.

Quatrième satisfaction avec l'équipe Cadets. Cette équipe engagée en Championnat avec des jeunes n'ayant auparavant jamais participé à aucune compétition, s'est battue toute la saison sans jamais baisser les bras, même dans les moments très difficiles. Cette équipe est restée soudée toute la saison et mérite le respect des dirigeants pour sa sympathie, son enthousiasme et son fair-play.

En ce qui concerne le Baby-Basket, nous avons connu un petit découragement à la sortie de l'hiver, espérons que le soleil remotivera tout le monde.

Pour la saison à venir, l'effectif devrait être conservé, peut-être même augmenté. En ce qui concerne les résultats, nous sommes en droit de les espérer aussi bons.

Nous rappelons que tout jeune ayant plus de 4 ans et moins de 75 ans peut pratiquer le Basket. Pour les personnes intéressées, vous pouvez contacter les dirigeants d'équipe suivants : Mireille CHAMPALLE, Patrice CHABERT, Daniel RAFFIN.

Pour terminer, un grand merci aux parents, bénévoles, dirigeants pour leur dévouement, le Conseil Municipal pour son aide précieuse ainsi que tous nos sponsors : Restaurant Bar chez Rachel, Relais des Mousquetaires, Société Deveaux, Crédit Mutuel, Le Conseil Général.

Vive le Basket ! et bonne chance à notre équipe nationale.

Le bureau.

CLUB "NOTRE TEMPS"

Depuis l'an dernier nous avons eu la tristesse de perdre deux membres du Club, Claudia VOUILLON et Marie Josèphe CHABERT ; nous gardons d'elles un bon souvenir. Deux autres personnes décédées Paul CHALON et Adrienne PLASSE faisaient également partie du club il y a quelques années.

Nous avons été heureux d'accueillir de nouveaux adhérents : Marie SAMSON, Marinette MERCIER, Marguerite PELET, Bernadette et Georges SAINT-PAUL. Il y a encore des places libres dans la salle pour de nouvelles personnes qui voudraient se joindre à nous et passer tous les quinze jours un après-midi agréable et fraternel.

En 98, outre notre sortie relatée dans le bulletin de l'an dernier, nous étions nombreux à nous retrouver en Avril à la "Voisinée" et en Octobre au Château de la Roche pour déguster d'excellents repas dans la joie et l'amitié. Cette année nous allons à Annecy et nous espérons passer ensemble une bonne journée de détente tout en découvrant cette belle ville et son merveilleux lac sur lequel nous ferons une très jolie promenade.

Samedi 4 et Dimanche 5 septembre, nous espérons vous voir nombreux à notre petite fête annuelle, nous serons heureux de vous rencontrer à cette occasion.

GROUPE DE MARCHE

Les marches organisées sont en constante progression. Il n'est pas de dimanche sans que nous soyons proposées une ou plusieurs randonnées attirant parfois des milliers d'amateurs de grand air, de nature et de détente.

Alors que ces marches sont limitées à la journée, il en existe d'autres conduisant par étapes à réaliser des parcours beaucoup plus importants : tour du Mont Blanc, tour de la Vanoise ... Mais l'organisation de ces circuits est de création récente, alors qu'ils en existent d'autres datant parfois de millénaires. Tels les Chemins de Compostelle conduisant à la Tombe de l'apôtre Jacques à la pointe Nord-Ouest de l'Espagne.

Ces routes vers Compostelle convergent de toute l'Europe et notamment de France. Elles tissent une véritable toile d'araignée de chemins dont les départs principaux se situent à Notre Dame de Paris, le Vezelay - le Puy - Arles. Elles conduisent toutes au-delà des Pyrénées par les cols de Roncevaux ou du Somport. Récemment une remise en état du parcours GENEVE - LE PUY a été effectuée. Il traverse notre région par Lyonnais et Roannais avec plusieurs variantes. Les chemins de St Jacques sont identifiés par une coquille que l'on retrouve peinte ou gravée sur le fléchage des sentiers. Ils vont sans doute être bientôt classés au Patrimoine Mondial.

Au début de la chrétienté et durant de nombreux siècles, ces chemins de St Jacques, bien que peu sûrs, étaient très fréquentés par des pèlerins n'hésitant pas à parcourir des milliers de kilomètres à pieds puis ils tombaient peu à peu en désuétude surtout au siècle dernier.

Récemment, depuis quelques vingt ans, une importante et inattendue résurrection s'est accomplie. Le nombre de pèlerins est passé de quelques dizaines à 40 000 et le flux augmente chaque année. Avec des étapes de 20 à 25 kms, ils retrouvent les relais d'antan assurant couvert et gîte bien souvent de type monacal : couvent, abbaye, presbytère...

Randonneurs ou pèlerins, touristes ou marcheurs invétérés, sportifs, chercheurs de Dieu ou d'eux-mêmes, croyants ou incroyants, ils partent pour l'inconnu. Ils ont rêvé leur chemin, leur attente et leur émerveillement est à la mesure de leur espoir.

Peut-être, ressentirez-vous le désir de les imiter ne serait-ce qu'une fraction de parcours. Ce doit-être une bien belle aventure.

Pour notre groupe de marche, les ambitions sont plus modestes. Qu'importe ! nos randonnées permettent de retrouver la nature et le plaisir de la convivialité.

H. LACHAIZE

CORRESPONDANT PROGRES

Le nouveau correspondant est Monsieur Ernest OUEDRAOGO - 17, route de Roanne - 69550 AMPLEPUIS - Téléphone 04.74.89.43.90

Contactez le pour tout reportage - article - publicité - sport - avis de - etc...

SOCIETE DE PECHE

Les pêcheurs de St Vincent de Reins sont à l'avant garde de l'évolution de la gestion piscicole. En effet le plan de gestion piscicole du Reins entre en vigueur à partir de 1999. Qui dit plan de gestion dit aménagement halieutique des têtes de bassin en particulier afin de préserver la truite sauvage sédentaire.

Pour 1999, nous avons créé une réserve du Pont de la Côte au Pont de la Tuilière, qui subsistera plusieurs années, et aucune truite surdensitaire ne sera lâchée en amont de cette réserve. Le déversement de truites surdensitaires dans des zones de reproduction naturelle peut déstabiliser le peuplement en place soit par la prédation des surdensitaires sur les alevins et truitelles, soit par compétition pour la ressource (nourriture - habitat).

Nous abandonnons l'exploitation des ruisseaux pépinières, les résultats étant décevants. Ils sont ravagés tout au long de l'été par les hérons. Sur 3000 alevins déversés par an pendant deux ans, nous n'avons récolté que 250 truitelles dans le rochefort. En plus de cela, certains ruisseaux meurent par enrésinement (la fa). La nouvelle loi d'orientation forestière est en train de s'élaborer et nous en reparlerons l'année prochaine. Sachez tout de même que cette loi d'orientation forestière se doit de devenir le support à la préservation d'un bien commun fondamental : la ressource en eau !

Notre plan d'eau des Filatures a beaucoup de succès. Nous y avons lâché 280 kg de gardons, 330 kg de carpes 100 kg de tanches 12 kg de goujons et 2 kg de vairons.

Nous avons réduit les jours de pêche pour que les enfants puissent largement en profiter pendant les jours de congés.

Nous remercions la municipalité pour la pose de la table de pique nique, mais elle est bien orpheline et se réjouirait de voir arriver des soeurs !

Les brigades vertes continuent leur travail de nettoyage et de remise en état du Reins : débroussaillage, restauration de trois seuils.

J'en profite pour renouveler mon appel à tous les riverains pour que le Reins reste propre. Certains riverains continuent à jeter des détritiques dans la rivière, plusieurs cas m'ont été signalés et c'est inadmissible.

Ranchal et Thel vont être dotés de station d'épuration à notre grande satisfaction. Nous aurons dans l'avenir une superbe rivière avec une qualité d'eau irréprochable.

La vente des cartes de pêche est toujours stable et à part une invasion de pêcheurs le jour de l'ouverture, journée folklorique, la réciprocité n'a pas de retombée néfaste. La fédération continue de nous aider financièrement pour les alevinages et les travaux et nos relations sont très cordiales.

J'attire l'attention des familles pour que leurs enfants s'intéressent à la pêche, l'étang des filatures étant garni de petits poissons faciles à prendre et excellents en friture. La carte annuelle enfant ne coûte que 5 francs.

Pour terminer, je souhaite à tous les pêcheurs une excellente fin de saison et une bonne fin de siècle à tous les amoureux de notre cher Reins.

Le Président,
André MARCHAND

Boule des Filatures

Cette société, tout comme la pêche, le basket, la chasse, le vélo... représente de nombreux adeptes à St Vincent.

Cette année, la Boule des Filatures en plus des concours habituels, a reçu les qualificatifs du secteur pour le championnat de France 3^{ème} et 4^{ème} divisions le 25 avril dernier. La société a présenté cinq quadrettes (soit vingt personnes) au fanion qui a eu lieu cette année à THIZY.

La société tenait aussi à remercier Monsieur DEVEAUX et la municipalité pour la viabilité du Boulodrome : eau chaude, W.C. et prêt du parking pour les concours.

Cependant, un malheur est venu ternir la sérénité de cette société : elle n'a plus son président.

La société aura du mal à se relever, elle n'a plus de gouvernail.

Cependant, il le faudra bien parce qu'il y aura toujours des boulistes à St Vincent et surtout aux Filatures.

INFORMATIONS DIVERSES

REGLEMENTATION DES ARMES - Décret n°98.1148

Monsieur le Préfet appelle votre attention sur certaines dispositions du décret.

Tout d'abord, le décret classe en 4^{ème} catégorie des armes jusqu'alors classées en 7^{ème} catégorie (armes de poing) ou en 5^{ème} catégorie (fusils à pompe).

Ainsi, les armes de poing nouvellement classées sont celles à percussion annulaire à 1 coup dont la longueur totale est supérieur à 28 cm.

Quant aux fusils à pompe, le reclassement concerne ceux à canon lisse dont le chargeur ou le magasin contient cinq cartouches au plus.

En conséquence, l'acquisition et la détention des armes concernées par ces nouvelles dispositions sont désormais soumises au régime de l'autorisation et non plus à celui de la simple déclaration comme c'était le cas jusqu'alors.

Les actuels détenteurs de ces armes doivent donc déposer auprès des services de police ou de gendarmerie une demande d'autorisation de détention au plus tard le 18 décembre 1999.

En outre, le décret subordonne l'acquisition des armes, éléments d'armes, munitions et éléments de munitions de 5^{ème} catégorie à la pratique effective de la chasse ou du tir sportif (ball-trap). Dorénavant, tout acquéreur de ces armes et munitions devra justifier au vendeur du motif de son acquisition en lui présentant, selon le cas, son permis de chasser revêtu du visa et de la validation de l'année en cours ou précédente ou sa licence de tireur sportif en cours de validité.

LE NOUVEAU SERVICE NATIONAL

Le parcours de citoyenneté : trois rendez-vous

Dans le cadre de la nouvelle loi, les programmes scolaires du second degré comporteront un enseignement sur les principes et l'organisation générale de la défense nationale et européenne.

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger. Depuis le 1^{er} janvier 1999, les jeunes, garçons et filles nés à partir du 1^{er} janvier 1983 se font recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise.

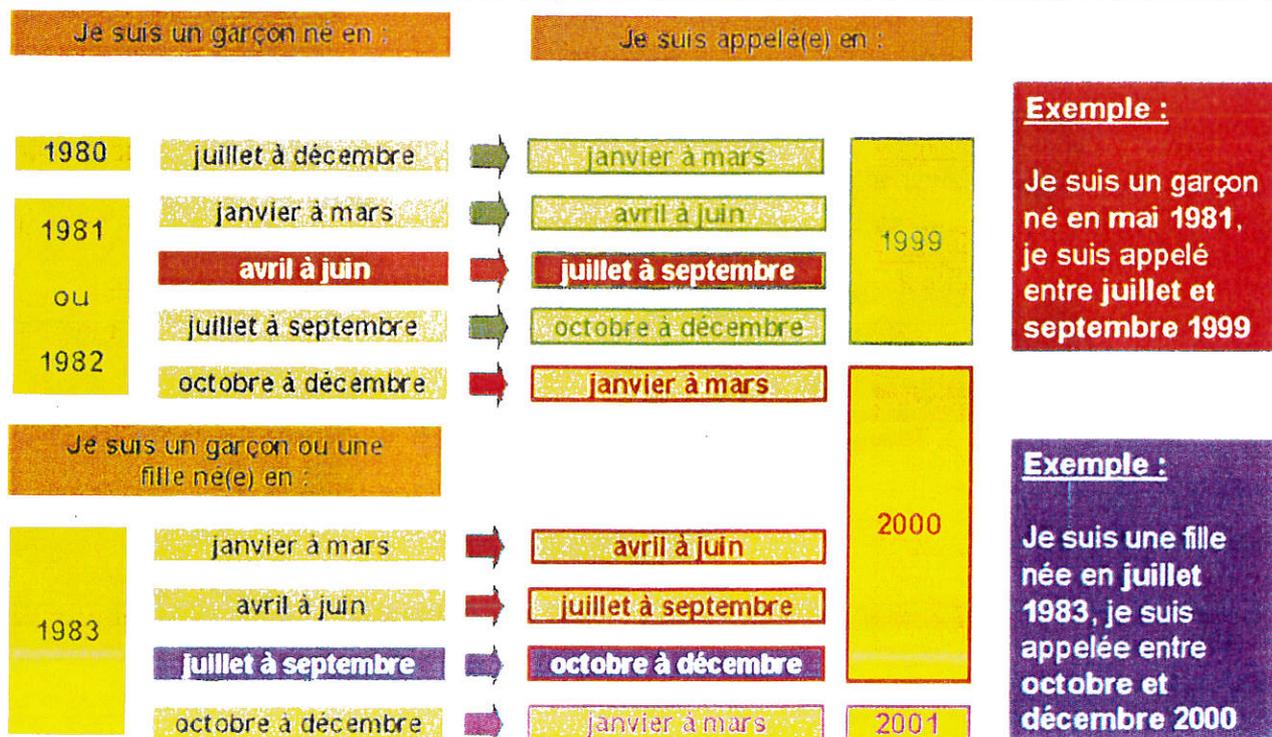
Le troisième rendez-vous obligatoire est la journée d'appel de préparation à la défense à laquelle vous devez participer avant 19 ans pour les garçons nés en 1980, 81 et 82 et avant 18 ans pour les garçons et filles nés à partir de 1983. Vous serez donc convoqué normalement un samedi, sur un site, en général militaire, proche de chez vous, Vous serez mis en contact avec des cadres pour faire connaissance avec l'institution militaire.

Trois mois avant votre date d'appel, vous recevrez un préavis par lequel votre bureau du service national vous proposera trois dates de convocation à la journée d'appel de préparation à la défense. Ce préavis est à renvoyer à votre BSN dans le mois qui suit en indiquant votre choix. Dix jours avant le jour de la convocation, vous recevrez votre ordre d'appel qui vous précisera les modalités de la journée.

A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Attention, conservez ce certificat ainsi que votre attestation de recensement, ces deux documents seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., BAC, permis de conduire...). Les données du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales.

Quelle date d'appel ?



CONSCRITS - Classes en "9"



PRIME A LA CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal accordait une prime de 4.000 francs pour la construction d'une maison individuelle en résidence principale.

Monsieur le Sous Préfet a demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération par laquelle il avait décidé d'allouer cette prime à la construction.

"L'attribution d'une telle libéralité ne repose sur aucune base légale.

L'aide à la construction ne présentant ni un caractère d'intérêt général, ni un caractère social, celle-ci est simplement une aide à l'initiative privée qui n'est pas du ressort d'une collectivité locale".

Dorénavant cette prime ne pourra donc plus être attribuée.

INFORMATIONS DIVERSES

PROGRAMME DE DEPISTAGE SYSTEMATIQUE DU CANCER DU SEIN

Depuis 10 ans maintenant, le Conseil Général du Rhône participe au financement du dépistage systématique du cancer du sein dans le cadre de sa compétence en matière de détection précoce des cancers : 30 000 femmes examinées chaque année.

Le Rhône a été un des tous premiers départements à s'engager dans un programme de dépistage organisé du cancer du sein. Après une étape expérimentale qui a permis de démontrer la faisabilité d'une telle action de santé publique, il a tout de suite été reconnu par le Fonds National de prévention, d'information et d'éducation sanitaire comme un département pilote en la matière.

Aujourd'hui, le cancer du sein se soigne bien, souvent sans ablation, s'il est décelé suffisamment tôt. C'est lorsque les lésions ne sont encore ni palpables ni visibles et qu'elles n'entraînent ni symptôme, ni douleur que les chances de guérison sont les plus fortes.

Dès 50 ans et tous les 2 ans, un examen gratuit vous sera proposé par l'Adémas 69. C'est un rendez-vous important, ne le négligez pas.

NOUVEAUTES DANS LE DISPOSITIF

Pour favoriser l'adhésion des femmes au dépistage organisé, la Direction Générale de la santé, en accord avec l'Assurance maladie et suite aux recommandations de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé a décidé de :

- * **diminuer l'intervalle entre 2 examens de dépistage** : il passe de **trois à deux ans**,
- * **et prolonger le dépistage jusqu'à 74 ans** pour celles qui ont déjà répondu aux invitations avant 70 ans.

A terme, il est probable que l'examen comportera deux clichés par sein ce qui harmonisera les deux modalités de dépistage après 50 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Pour voyager à l'étranger, passer un concours ou un examen et effectuer de nombreuses démarches, vous devez posséder une carte nationale d'identité en cours de validité (même les bébés)

Elles sont dorénavant gratuites.

Les cartes ont une validité de 10 ans. Le délai d'obtention actuellement est de 3 mois. Aussi, il est conseillé à chacun de prendre ses précautions pour tous déplacements touristiques ou professionnels ainsi que pour les voyages scolaires à l'étranger et les examens des jeunes.

La présence du demandeur est obligatoire ainsi que celle d'un des parents pour les mineurs.

Si une personne en possession d'une carte nationale d'identité souhaite faire un changement de domicile, en raison des difficultés actuelles, il est conseillé de faire sa demande vers la fin de l'année sauf cas particulier ceci afin de donner priorité aux personnes démunies de titre ou dont le titre expire.

Quelques chiffres :

| | Dossiers reçus | Dossiers saisis |
|---------|----------------|-----------------|
| Janvier | 13.152 | 10.096 |
| Février | 15.460 | 11.559 |
| Mars | 19.113 | 10.765 |
| Avril | 14.766 | 13.550 |

PASSEPORTS

Certains pays exigent un passeport, voire même un visa (se renseigner auprès de l'agence de voyages, ou du consulat du pays visité).

Coût : 400 francs - Validité : 5 ans - Délai d'obtention : une quinzaine de jours.

Tous renseignements utiles vous seront donnés en mairie sur les pièces à fournir pour les demandes de carte d'identité ou de passeport.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Ce document est indispensable à l'enfant mineur de nationalité française quittant le territoire sans ses parents ou lorsqu'il est accompagné par le parent divorcé qui n'en a pas la garde. Il est délivré à la demande du père ou de la mère de l'enfant sur présentation du livret de famille et de la carte d'identité de l'enfant.

Validité : à la demande des parents - Délai d'obtention : immédiat après signature du Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Extraits de l'arrêté n° 99-1667 de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône concernant la lutte contre les bruits de voisinage.

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité publique ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précautions, est interdit, de jour comme de nuit.

Ne sont pas visés par les dispositions du présent arrêté les bruits émanant :

- des installations classées pour la protection de l'environnement,
- des chantiers,
- des infrastructures de transport,
- des débits de boissons,

ainsi que tous les bruits provenant d'activités faisant l'objet d'une réglementation spécifique en matière de bruit.

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, des dérogations aux dispositions de l'article 1 pourront être accordées par le Préfet ou par le Maire, suivant leurs compétences respectives, lors de circonstances particulières, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'engendrer des nuisances du fait de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toutes précautions pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, notamment entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances, ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux privés, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, télévision, instruments de musique, appareils ménagers, autoradios, ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures, ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces lieux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

